



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 46929

### Texte de la question

M. Leonce Deprez partageant les perspectives de l'action ministerielle definie en ces termes : « Des cette annee, je proposerai a toutes les universites de mettre en place le tutorat pour les etudiants qui vont entrer pour la premiere fois a l'universite. Le tutorat, c'est l'encadrement de petits groupes d'etudiants de premiere annee, par des etudiants confirmes de deuxieme et de troisieme cycle, petits groupes de dix, douze ou quinze etudiants, autour d'un etudiant confirme, pour les guider dans leurs premiers pas a l'universite, leur faire decouvrir les methodes de travail, les bibliotheques. Ces etudiants se verront offrir une indemnite pour assurer l'encadrement des etudiants de premiere annee. Je souhaite que cela soit fait des cette annee... » (23 septembre 1996), demande a M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche de lui preciser les perspectives de ce projet fondamental pour l'evolution des etudes universitaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Léonce](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46929

**Rubrique :** Enseignement superieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 janvier 1997, page 14